

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
jeudi 16 décembre 2010

**Service instructeur**  
Direction des Affaires Juridiques

N° CP-2010-15-1-6

**Service consulté**

### **ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ANNEE 2010**

Résumé : *La présente communication a pour objet de présenter les travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin pour l'année 2010*

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans les départements. La CCSPL se réunit pour donner un avis préalable sur toute décision de lancement d'une délégation de service public, d'un partenariat public-privé ou de création d'une régie personnalisée dotée de l'autonomie financière.

En outre, elle doit se réunir annuellement pour être informée de l'évolution des dossiers, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, les cocontractants des contrats de partenariat, ainsi que les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le Président du Conseil Général ou son représentant, la CCSPL du Département du Haut-Rhin réunit des conseillers généraux et des représentants d'associations locales représentatives de la société civile : le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin, l'Association Départementale du Tourisme, l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin, l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin, l'Association Alsace Nature et l'Association d'aide aux personnes âgées APALIB'.

Au cours de l'année 2010, la CCSPL de notre collectivité ne s'est réunie qu'une seule fois : le 26 novembre 2010, pour sa réunion annuelle. Était inscrit à l'ordre du jour l'examen des rapports d'activités des trois services publics départementaux suivants :

- l'Abattoir Départemental de Cernay (exploité sous la forme d'un affermage),
- le réseau de télécommunications électroniques à haut débit (construit et géré par la société Haut-Rhin Télécom sous la forme d'une concession de service public),
- l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR (constituée sous la forme d'une régie personnalisée à l'autonomie financière).

Le procès-verbal de la réunion de la CCSPL du 26 novembre 2010, faisant état de l'examen des dossiers qui lui ont été présentés, est joint au présent rapport.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir :

- prendre acte du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin, réunie le 26 novembre 2010, joint au présent rapport.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

# Conseil Général Haut-Rhin

## **Compte rendu de la Réunion annuelle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin**

**26 novembre 2010**

### PRESENCE

Invités à participer à cette réunion par courrier du 18 octobre 2010, et informés de l'ordre du jour et du contenu des dossiers exposés, étaient présents :

- Mesdames Suzie BOBENRIETH (Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin) et Catherine MILLION-HUNCKLER (Association Départementale du Tourisme 68), Madame Christelle GASQUET (membre du Service Prospective et Aménagement),
- Messieurs Charles BUTTNER (Président du Conseil Général), Jean-Paul DIRINGER (Vice-Président du Conseil Général), Frédéric HILBERT (Conseiller Général),
- Monsieur André HEIMBURGER (Directeur de l'ADAUHR) et Monsieur Pascal FALVISANER (Contrôleur de gestion de l'ADAUHR),
- Messieurs Philippe WALTER et René JUNKER, en charge des dossiers inscrits à l'ordre du jour et Monsieur Lionel ALFONSI en charge du secrétariat de la réunion.

### PRESIDENCE DE LA REUNION

- Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, a présidé la réunion.

### DEROULEMENT DE LA REUNION

#### Ouverture de la réunion :

Monsieur BUTTNER ouvre la séance en rappelant que la CCSPL porte à la connaissance des représentants de la société civile l'activité des services publics départementaux délégués, en vue de justifier le choix du mode de gestion qui a été décidé par le Conseil Général.

M. le Président fixe l'ordre d'examen des différents dossiers et donne la parole à M. JUNKER pour la présentation du rapport 2009 de la délégation de service public de l'Abattoir départemental de Cernay.

## 1 – L'Abattoir Départemental de Cernay

M. JUNKER informe, qu'au titre de l'année 2009, l'Abattoir a connu une activité correspondant à 60 % des prévisions annoncées et rappelle les raisons du déficit constaté : l'habitude des usagers haut-rhinois de ne pas avoir bénéficié d'abattoir de proximité pendant plusieurs années, le fonctionnement des abattoirs allemands plus attrayants (une seule taxe appliquée en Allemagne contre une dizaine en France) et une Direction des Services Vétérinaires très pointilleuse dans le Haut-Rhin (beaucoup plus que dans le Département des Vosges, par exemple).

M. le Président confirme cet état de fait et Mme BOBENRIETH approuve cette rigueur, garante de l'hygiène alimentaire.

M. JUNKER explique qu'en 2009, le chiffre d'affaires de l'Abattoir a augmenté de 36 % par rapport à 2008 et que 2009 marque pour la 1<sup>ère</sup> fois un résultat d'exploitation positif, auquel a notamment contribué la subvention du Département, laquelle a été versée, en 2009, pour la dernière fois conformément aux dispositions du contrat de DSP et son avenant.

M. le Président confirme que la France est contrainte à une application très stricte de nombreuses normes, parfois décidées sans prendre suffisamment en compte les réalités locales et économiques.

M. JUNKER précise que l'équilibre financier a été atteint en 2009, grâce aux activités annexes telles que la découpe, le ramassage des animaux et le retour des carcasses dans des conditions sanitaires optimales.

Il est indiqué que le montant de la taxe d'usage a délibérément été maintenu au niveau de l'année précédente et que le montant des investissements en 2009 a été porté à environ 248.000 € et que le coût du gros entretien s'est élevé à environ 38.000 €.

M. le Président indique que l'Abattoir de Cernay a été conçu pour valoriser la filière courte, dans le but de s'assurer de la qualité des produits, sans pour autant porter de jugement sur la qualité des produits de la grande distribution, et pour profiter de l'effet induit de cette filière courte, à savoir, contribuer à l'amélioration de l'environnement y compris paysager.

M. JUNKER présente des photographies des investissements réalisés en 2009 et illustrant le fonctionnement de l'abattage rituel musulman, de l'emballeuse sous vide qui génère un fort engouement des usagers, de la bétailière, de la salle de maturation des produits bovins, ainsi que de la chaudière qui a dû être remplacée en 2009 pour un coût de 15.000 €.

Mme MILLION-HUNCKLER interroge sur l'effectif de la société fermière et M. JUNKER détaille les divers postes occupés au sein de cette société.

M. JUNKER annonce un tonnage estimé à environ 1000 tonnes à la fin 2010.

M. le Président rappelle que la création de l'Abattoir, en cette forme, est le fruit d'un choix compliqué qu'on ne doit pas regretter aujourd'hui, malgré des résultats que le Département aurait souhaité meilleurs. Selon le Président, la réalité est, qu'aujourd'hui, le leitmotiv est la rentabilité : pour certains, cet abattoir apparaîtra comme trop petit pour s'inscrire valablement dans un abattage industriel, alors que pour d'autres, il s'avère trop grand pour être affilié à l'abattage artisanal, mais que malgré ces contradictions, cette exploitation continue de se maintenir dans le paysage haut-rhinois.

M. le Président et M. JUNKER rendent hommage à l'investissement personnel, à la persévérance et à l'optimisme de M. Denis NASS, Président de l'Association des Usagers de l'Abattoir du Haut-Rhin, qui persiste notamment dans ses sollicitations auprès de la Région Alsace, en vue d'une prise de capital dans la société fermière.

## 2- L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR

Madame GASQUET rappelle l'organigramme de l'ADAUHR, ainsi que les deux grandes familles d'activités de l'Agence et les divers métiers qui y sont exercés.

Plus précisément, il est rappelé que l'une des deux familles d'activités est l'assistance aux collectivités haut-rhinoises : pour illustrer l'étendue géographique des collectivités haut-rhinoises qui ont fait appel à l'expertise de l'ADAUHR à ce titre, une cartographie est projetée, cartographie que M. HEIMBURGER tient à compléter en indiquant que deux collectivités supplémentaires ont fait appel à l'expertise de l'ADAUHR en 2010.

Mme GASQUET indique, qu'en ce qui concerne les relations entre l'ADAUHR et le Département, un programme partenarial annuel est conclu.

La seconde famille correspond aux activités que l'ADAUHR exerce sur le secteur concurrentiel en répondant aux appels d'offres de collectivités locales souhaitant bénéficier d'études en matière d'aménagement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'élaboration des documents d'urbanisme.

Mme GASQUET indique que le bilan financier de l'ADAUHR est stable depuis 3 ans et que la subvention versée par le Département au titre de l'assistance aux collectivités se maintient depuis 2008 à 2,1 millions d'euros.

M. HEIMBURGER tient à rappeler l'évolution de l'Agence depuis ces quelques dernières années : l'ADAUHR est passée du statut associatif à celui d'un établissement public en 2006 et, qu'à ce titre, le partenariat avec le Département a été conforté et s'est inscrit dans la durée.

L'ADAUHR a ainsi été associée à la mise en œuvre du Système d'Information Géographique souhaité par la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie du Département, au Plan de Revitalisation Economique en partenariat avec le Comité d'Expansion Economique du Haut-Rhin et la Direction de l'Economie du Département, à l'assistance des syndicats haut-rhinois en charge de l'élaboration des SCOT, au projet IBA en lien avec l'Eurodistrict Trinational de Bâle, ou à l'élaboration des tableaux de bord de l'économie.

L'apport de l'ADAUHR dans ses divers projets permet au Conseil Général de faire des choix politiques marqués par la complexité. La projection et les analyses de données menées notamment en matière d'aménagement sont réalisées en vue d'apporter aux demandeurs des informations fiables. A cette fin, l'une des pistes de progrès que l'ADAUHR souhaite suivre est la mutualisation : il s'agit de promouvoir « l'acquisition à plusieurs » permettant aux différentes collectivités à l'initiative d'une démarche commune, de profiter de l'expertise de l'ADAUHR à moindre coût, tout en veillant à ce que chaque collectivité concernée conserve l'autonomie de l'analyse des données produites sous cette forme mutualisée.

Enfin, M. HEIMBURGER tient à préciser que l'ADAUHR veille à la performance des outils qu'elle utilise et met en œuvre un plan de formation de ses effectifs, toujours dans cette dynamique de performance.

Mme BOBENRIETH demande pourquoi l'ADAUHR fonctionne selon une répartition de ses branches d'activités fixée à 70% pour l'assistance aux collectivités et à 30% de son activité destinée au secteur concurrentiel. M. HEIMBURGER explique qu'en tant qu'établissement public, l'ADAUHR doit maintenir une activité majoritairement dirigée vers la satisfaction du service public. Il est vrai que pendant la période de transition due au passage au statut d'établissement public, le taux d'activité de service public de l'ADAUHR s'établissait autour de 55 % (en 2006), mais que l'ADAUHR, en apprenant à travailler plus étroitement avec le Département et en concertation avec ce dernier, a progressivement fixé ce ratio au niveau actuel (70/30 %).

En outre, ce ratio actuel s'explique aussi par la circonstance par laquelle depuis 5 ou 6 ans, le Département a lancé beaucoup de projets d'aménagement, cette dynamique augmentant mathématiquement le pourcentage d'activité de l'ADAUHR consacrée à l'assistance aux collectivités. Inversement, le nombre de demandes des communes sollicitant l'appui de l'ADAUHR pour la révision de leur POS en PLU s'est restreint sur la même période, ce qui a mécaniquement contribué à la diminution du taux d'activité de l'ADAUHR consacré aux interventions sur le secteur concurrentiel.

A la question de savoir si le taux de 30% pourrait évoluer vers celui de 40%, posée par Mme BOBENRIETH, M. HEIMBURGER répond qu'il s'agit d'un choix politique ne dépendant pas uniquement de l'ADAUHR. D'autre part, une telle perspective de réduction de l'activité de l'ADAUHR destinée à l'assistance portée aux collectivités ne préfigure pas la tendance actuelle qui serait de présager une augmentation du nombre de ces missions, en raison notamment du rôle d'appui au Département.

M. HEIMBURGER illustre cette présence aux côtés du Département en mentionnant le SIG des collèges, démarche pluriannuelle dont l'objet est de permettre de calibrer les futurs investissements dans les collèges avec l'évolution urbanistique des territoires et d'établir une projection fine relative à l'ouverture et à la fermeture de classes.

M. le Président conclut en indiquant que la création de l'ADAUHR relève d'une idée ancienne et que l'agence constitue un outil exceptionnel pour le Département.

### 3 - Le réseau de télécommunications électroniques à haut débit

Monsieur WALTER procède à une présentation du rapport d'activités de 2009.

Il est expliqué qu'à la fin de l'année 2009, le déploiement du réseau était terminé et fondé sur deux technologies : la fibre et le wi-max. Il est précisé que l'exploitation du réseau a permis de fidéliser 12 clients fournisseurs d'accès (7 fournisseurs d'accès aux entreprises, 4 au grand public et 1 spécialisé en wi-max).

La commercialisation a permis, à fin 2009, de dénombrier 350 clients finaux en wi-max (habitants des communes rurales éloignées) et 11.000 clients à l'ADSL via le dégroupage de 27 centraux téléphoniques.

Le chiffre d'affaires de la Société Haut-Rhin Télécom s'élève, pour 2009, à 3 millions d'euros, les charges à 2 millions d'euros et l'excédent brut d'exploitation à 353.000 euros.

M. WALTER présente le tableau des résultats comptables de ce service public pour 2009.

Mme BOBENRIETH se satisfait de constater que, contrairement à l'année précédente, l'UFC Que Choisir ? n'a pas eu connaissance de plaintes de consommateurs du réseau wi-max, que M. WALTER explique par des problèmes techniques, aujourd'hui révolus, dus à l'évolution rapide des technologies.

Mme MILLION-HUNCKLER s'interroge sur le nombre de haut-rhinois connectés à internet. M. WALTER répond que 60% des foyers sont équipés, ce qui correspond à peu de choses près à la moyenne nationale et précise que, en ce qui concerne les établissements publics d'enseignement du Haut-Rhin, chaque collège fait son affaire du mode de connexion à internet, sachant cependant que le Département a apporté des solutions de raccordement à la fibre jusqu'aux bâtiments, permettant ainsi aux collèges de lever l'option de la fibre à tout moment.

Il est précisé qu'une réflexion est en cours afin d'étudier l'opportunité pour les collèges et lycées haut-rhinois de s'organiser en groupement de commandes, en vue de diminuer le prix de l'accès à la fibre, puisque l'effet de seuil constaté aujourd'hui, dans le passage vers l'option fibre, est vu comme trop dissuasif.

## CLOTURE DE LA REUNION

Il est donné acte au Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin des rapports d'activités 2009 des trois services publics départementaux présentés et des informations complémentaires afférentes aux trois dossiers inscrits à l'ordre du jour de la réunion annuelle de la CCSPL, siégeant le vendredi 26 novembre 2010.

Monsieur le Président remercie la présence des membres de la Commission, sans qui ces réunions ne pourraient pas se tenir et de leur implication dans ces dossiers, assurant aux représentants des associations que le Département est loin de considérer cette commission comme un artifice.

M. le Président clôt la séance.

Le *1<sup>er</sup> Décembre* 2010



Monsieur Charles BUTTNER,  
Président du Conseil Général et  
Président de la CCSPL